

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIRECTION PROVINCIALE

RATTACHEMENT : DIRECTION REGIONALE

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion de la production, de la distribution et de l'assainissement, et la maintenance des installations au moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource, ...) des unités relevant de son aire géographique ;
2	Participer à la généralisation de l'AEP ;
3	Identifier les futures prises en charge et interventions et réaliser les études préliminaires pour insertion dans le programme de prise en charge ;
4	Consolider, superviser et contrôler les prestations commerciales se rapportant à l'activité branchement, abonnement et prestations annexes réalisées à l'échelon des centres et unités relevant de la Direction Provinciale ;
5	Consolider, superviser et traiter la facturation de l'ensemble des prestations au niveau des centres relevant de la Direction Provinciale ;
6	Assurer le suivi et la consolidation des opérations du recouvrement des différentes prestations ayant fait l'objet de facturation ;
7	Gérer, Consolider et superviser les activités se rapportant à la gestion : <ul style="list-style-type: none"> • des vignettes Eau ; électricité et télécom ; • des contributions des communes aux projets d'eau potable et d'assainissement ; • des régies, concessionnaires et gros clients.
8	Gérer, consolider et superviser l'activité support de la Direction Provinciale.